



CATALOGUE

COFFRAGE

ÉTAIEMENT

ÉCHAFAUDAGE

FEUILLARD

ÉCLAIRAGE CHANTIER



CADRE ÉTAIEMENT

CODE	DIMENSION	MASSE
	CADRE 4'x4'	48.8 LBS
	CADRE 4'X6'	69.3 LBS



POTEAU ÉTAIEMENT

CODE	HAUTEUR	CAPACITÉ	MASSE
	5'-6" – 10'	9 429 – 4 939 LBS	40.7 LBS
	8'-9" – 13'-2"	9 429 – 3 367 LBS	45 LBS
	11'-6" – 16'-3"	9 429 – 2 993 LBS	50.5 LBS

CONNECTEUR

CODE
MASSE 1.5 LBS



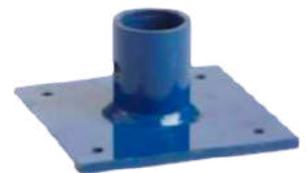
TÊTE EN J

CODE
MASSE 5.8 LBS



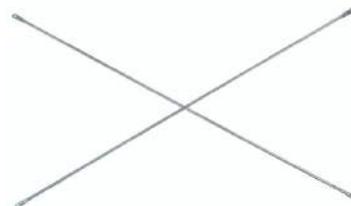
PLAQUE DE BASE

CODE
MASSE 5.5 LBS



CROISILLON

CODE
DIM. 30" x 7'
DIM. 4' x 7'
MASSE 14LBS



VÉRIN AJUSTABLE

CODE
MASSE 13.9 LBS



POUTRE ALUMINIUM 6.5"

CODE	DIMENSION	MASSE
	6.5" x 7'-0"	24.5 LBS
	6.5" x 14'-0"	49 LBS
	6.5" x 21'-0"	73.5 LBS



POTEAU ALUMINIUM HD

CODE	HAUTEUR	MASSE
	1.45 – 2.5M	35 LBS
	1.92 – 3.5 M	43 LBS
	2.6 – 4.8 M	55 LBS
	4.3 – 6.2 M	67 LBS



CADRE HD

CODE	DIMENSION	MASSE
	900 x 500 MM	23 LBS
	1 200 x 500 MM	29 LBS
	1 500 x 500 (AL) MM	33 LBS



POUTRE MODULAIRE

CODE	DIMENSION	MASSE
	230 x 230 X 450	30 LBS
	230 x 230 X 900	58 LBS
	230 x 230 X 1 800	98 LBS



CONTREVENTEMENT

CODE	DIMENSION	MASSE
	2.6 – 4.5	84 LBS



A CLIP

CODE	MASSE
	0.7 LBS



EQUERRE À COFFRAGE

CODE	DIMENSION	MASSE
	AJUSTABLE	23 LBS

GARDE CORPS À DALLE

CODE	DIMENSION	MASSE
	AJUSTABLE	28.5 LBS

TIGE FILETÉE

CODE	DIMENSION	CAPACITÉ	MASSE
	DIAM. 1/2" LONG. 12'	9 000 LBS	6.4 LBS
	DIAM. 3/4" LONG. 12'	18 000 LBS	14.4 LBS

COIL TIE SCREW ON – 4 STRUTS

CODE
DIAM. 1/2" ET 3/4"
ACIER NOIR
CAPACITÉ 9 000 ET 18 000 LBS

PLASTIC CONE SCREW ON

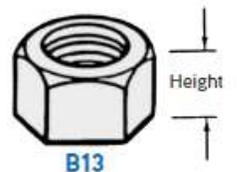
CODE
DIAM. TIGE 1/2" ET 3/4"
RETRAIT 3/4" À 1 1/2"
DIAM. EXT. 1 1/2" À 1 3/4"

PLAQUE

CODE
DIM. 1/4" x 4" x 4" - PERCEMENT 9/16"
DIM. 3/8" x 5" x 5" - PERCEMENT 13/16"

ÉCROU

CODE
DIM 1/2" - CAPACITÉ 9 000 LBS
DIM 3/4" - CAPACITÉ 18 000 LBS



POTEAU À ROSETTE

CODE	DIMENSION	MASSE
	1 M	12 LBS
	3 M	32 LBS



BARRE HORIZONTALE

CODE	HAUTEUR	MASSE
	5'-2" (1.57)	14.3 LBS
	7'-0"	21 LBS



BARRE DIAGONALE

CODE	DIMENSION	MASSE
	5'-2" (1.57) 1M	17.5 LBS
	5'-2" (1.57) 2M	22.9 LBS
	7'-0" (2.13) 1M	21 LBS
	7'-0" (2.13) 2M	25.7 LBS

POUTRELLE SIMPLE

CODE	DIMENSION	MASSE
	5'-2" (1.57)	25.2 LBS
	7'-0" (2.13)	34 LBS

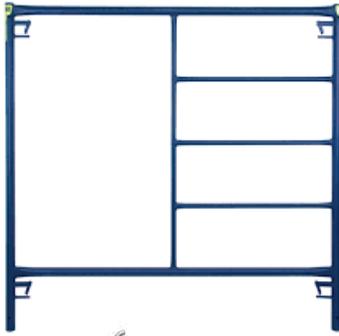
COLLIER DE DÉPART

CODE
MASSE 6 LBS

BARRURE ROSETTE / ROSETTE

CODE
MASSE 7.34 LBS





CADRE ÉCHAFAUDAGE 60"X60"

CODE
MASSE 43 LBS



ESCALIER ÉCHAFAUDAGE

CODE	DIMENSION	MASSE
	5' X 7'	85 LBS
	RAMPE INTÉRIEUR	19 LBS
	RAMPE EXTÉRIEUR	21 LBS



VÉRIN AJUSTABLE 24"

CODE
MASSE 12 LBS

GOUPILLE ET BARRURE

CODE
MASSE 1 LBS

PLATEFORME

CODE	DIMENSION	MASSE
ROSETTE	5'-2" X 19"	28 LBS
CADRE	7'-0" X 19"	33 LBS

TUBE D'ALUMINIUM Ø 2"

CODE
MASSE 1.25 LBS/PI

RACCORD PIVOTANT/ÉCROU

1.9" X 1.5" ET 1.9" X 1.9"

CODE
MASSE 5 LBS



ACCESSOIRES POUR FEUILLARD

CODE	DESCRIPTION	MASSE
	DISTRIBUTEUR À FEUILLARD	59 LBS
	TENDEUR	4.5 LBS
	PINCE SERTISSAGE	4 LBS
	CRAMPE	8 LBS
	FEUILLARD	100 LBS



TOUR À LUMIÈRE SOLAIRE

4 AMPOULES 150W
DIMENSIONS : 3.2M X 3.4M X 7M
POIDS : 2 860 LBS

TEMPS DE RECHARGE : 8.5H
TEMPS ÉCLAIRAGE : 19H

LUMIÈRE SOLAIRE SUR PIED

2 AMPOULES 100W
DIMENSION : 2M X 1.05M X 4.1M
POIDS : 825 LBS

TEMPS DE RECHARGE : 4.5H
TEMPS ÉCLAIRAGE : 9.5H (100%) ET 19H (50%)



CONDITIONS DE VENTE

Dans ces conditions, la " Société " désigne la société sur le document de laquelle ces conditions sont approuvées.

Tous les devis sont établis et toutes les commandes sont acceptées sous réserve des conditions suivantes. Toutes autres conditions, quelles qu'elles soient, sont exclues du contrat ou de toute variation de celui-ci, sauf acceptation expresse et écrite de la société :

1. L'acceptation de la livraison des marchandises constitue, en l'absence d'accord préalable, une preuve concluante de l'acceptation des présentes conditions.
2. Les devis ne seront disponibles pour acceptation que pendant une période maximale de 10 jours à compter de leur date et peuvent être retirés ou modifiés par la société au cours de cette période à tout moment et sans préavis.
3. Les marchandises vendues de stock sont proposées sous réserve d'être invendues à la réception de la commande
4. Les marchandises sont soumises à des spécifications (y compris les dimensions, les poids, les analyses et les propriétés) énoncées expressément dans le contrat ou lorsqu'aucune n'est spécifiée, à la spécification publiée par la société ou lorsqu'aucune n'est publiée selon les normes ou codes de pratique pertinents.
5. Toute erreur ou omission typographique, d'écriture ou autre dans la documentation commerciale, le devis, la liste de prix, l'acceptation d'une offre, la facture ou tout autre document ou information émis par la société sera sujette à correction sans aucune responsabilité de la part de la société.
6. L'acheteur n'a pas le droit de retenir plus d'argent dû à la société sous contrat, sauf accord préalable écrit du représentant autorisé de la société.

Une fois qu'un contrat a été conclu entre la Société et l'Acheteur, ce contrat ne peut être résilié qu'avec le consentement de la Société et à des conditions qui l'indemniseront contre la perte. L'Acheteur indemniserà la société pour toutes les pertes contractuelles de la Société et la Société ne sera pas tenue de migrer ces pertes.

L'acheteur doit indemniser la société contre toute responsabilité découlant de l'exécution par la Société de toute commande passée par un acheteur conformément aux spécifications de l'acheteur lorsque cette exécution enfreint un brevet, une marque, un dessin ou un modèle enregistré n'appartenant pas à l'Acheteur ou à la Société

Les marchandises fournies par la société seront aux risques de l'acheteur dès la livraison à l'acheteur ou en dépôt au nom de l'acheteur (selon la première éventualité) l'acheteur doit donc souscrire une assurance en conséquence, à moins que la société n'ait expressément convenu de souscrire une assurance des marchandises

La propriété des biens fournis par la Société passera à l'acheteur lorsque (1) les biens faisant l'objet du contrat en question et (2) tous les autres biens faisant l'objet d'un contrat entre la société et l'acheteur qui ont été livrés à l'acheteur (avant le paiement intégral des marchandises faisant l'objet du contrat en question) ont été intégralement payés.

Tous les risques assurables sont transférés à l'acheteur dès que les marchandises lui sont livrées ou mises en dépôt pour son compte. L'acheteur doit maintenir les marchandises assurées pour le montant du prix auquel les marchandises sont vendues à l'acheteur contre tous les risques assurables jusqu'à ce que le paiement dû en vertu de tous les contrats entre l'acheteur et la société ait été effectué en totalité.

Les marchandises expédiées à l'étranger seront réputées avoir été inspectées par l'agent ou le représentant de l'Acheteur avant l'expédition de la part de la Société, car aucune responsabilité ne peut être acceptée par la Société après l'expédition des marchandises et la Société n'est pas tenue de donner à l'Acheteur le avis spécifié.

En cas de réclamation de l'Acheteur contre la Société pour quelque cause que ce soit, les marchandises pour lesquelles une telle réclamation est faite seront conservées intactes lors de la livraison pendant une période de sept jours à compter de la notification de la réclamation à la Société dans laquelle à tout moment la société a le droit de se présenter sur le lieu de livraison des marchandises pour enquêter sur la réclamation. Aucune réclamation de l'acheteur ne sera acceptée si cette condition n'est pas strictement respectée.

La Société se réserve le droit d'apporter des modifications de conception que des développements techniques peuvent exiger sans préavis.

CONDITIONS DE VENTE

Toute date indiquée par la société pour l'expédition ou la livraison n'est donnée qu'à titre indicatif et ne constitue pas l'essence du contrat. L'acheteur est néanmoins tenu d'accepter les marchandises commandées, qu'elles soient disponibles à compter de la date d'état. La société ne sera en aucun cas responsable d'un retard d'expédition ou de livraison, quelle qu'en soit la cause, et le défaut d'expédition ne sera pas considéré comme une violation du contrat. Lorsque des dessins, des spécifications, des instructions et des matériaux doivent être fournis par l'acheteur, l'acheteur doit les fournir dans un délai raisonnable pour permettre à la société d'expédier dans le délai indiqué

Aucune réclamation pour dommages ou corrosion pendant le transport ou défaut de livraison des marchandises ne sera prise en considération, sauf notification écrite distincte adressée à la société et/ou au transporteur concerné dans les trois jours suivant la réception de la marchandise suivie d'une réclamation complète par écrit à la société dans les cinq jours suivant la réception de la marchandise

La Société se réserve le droit d'augmenter les prix convenus entre la Société et l'Acheteur conformément aux conditions du marché et au prix de la Société pour des marchandises similaires en vigueur à la date d'expédition et l'Acheteur devra payer cette addition au prix indiqué. Sans préjudice de la généralité des conditions de marché qui précèdent, toute augmentation du coût de la main-d'œuvre, des matériaux, du transport et de tout autre coût entre le devis et l'expédition est incluse.

Toutes les taxes seront facturées au taux en vigueur à la date d'expédition. Les prix indiqués n'incluent aucune taxe.

Les frais de transport et d'emballage sont à la charge du client en sus du prix à payer pour la marchandise, sauf accord préalable entre le client et la Société.

Termes de paiement :

1. Les conditions de paiement sont que les factures doivent être réglées en totalité dans les 30 jours à compter de la date de la facture
2. Les comptes en souffrances seront soumis à un intérêt de 2% par moi, 24% par année.

Aucune réclamation contre la société pour les marchandises défectueuse, quelle qu'en soit la cause, ou non conformes au contrat ne peut être acceptée, et la société n'encourra aucune responsabilité à cet égard à moins qu'elle ne soit reçue par la société par écrit dans les 28 jours suivant la date d'expédition et les marchandises défectueuses ou non conformes au contrat sont retournées à la société dans ledit délai de 28 jours.

En cas de réclamation contre la Société pour quelques questions que ce soit, la responsabilité de la Société (le cas échéant) sera limitée au remplacement des marchandises vendues à l'égard desquelles la responsabilité survient si nécessaire et possible ou l'Acheteur se verra accorder un crédit pour la valeur facturée de la commande pour laquelle la responsabilité naît. En aucun cas, la Société ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage indirect ou de toute blessure corporelle ou dommage ou perte de tout bien autre que ceux indiqués dans les présentes, de quelque manière que ce soit. Toute condition expresse ou implicite, déclaration de garantie, statutaire ou autre, est par la présente exclue, sauf si ces exclusions sont invalidées par la loi. Aucune réclamation de l'Acheteur ne pourra être acceptée comme motif d'annulation du reste de la commande.

L'ensemble des données fournis dans ce catalogue sont à titre indicatif, les données techniques des manufacturiers primes et devront être consultés par l'Acheteur avant d'effectuer une commande. Ces documents pourront être fournis par Plan de levage Montréal inc. sur demande de l'Acheteur. En aucun temps, le matériel ne devra être utilisé au-delà de la charge sécuritaire maximale fournie par le manufacturier. Les données fournis dans le présent catalogue sont valides pour des produits en condition neufs.

L'Acheteur est conscient qu'il existe un danger potentiel lors du levage ou du déplacement de charges lourdes avec des palans et du matériel de levage. Ne pas concevoir et utiliser correctement les systèmes de palan et de levage peut provoquer le glissement ou la défaillance d'une charge, ce qui peut entraîner des blessures graves ou la mort. Un système de palan et de levage doit être monté par une personne qualifiée tel que défini par la norme ASME B30.

L'Acheteur ne doit jamais excéder les charges limites d'utilisation publiées dans ce catalogue et dans les données du manufacturier. Le plus sévère des 2 primes.